

**Le Président de l'Université de Bourgogne,**

- Vu le Code de l'Education notamment l'article L. 712-2
- Vu l'ordonnance n° n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018 relatifs aux marchés publics
- Vu les statuts de l'Université de Bourgogne
- Vu les statuts du Centre de Zootechnie
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 19 octobre 2016 relative à l'organisation budgétaire en mode GBCP (Gestion budgétaire et comptable public)
- Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 9 mars 2020 portant élection de Monsieur Vincent THOMAS dans les fonctions de Président de l'université de Bourgogne

**– ARRETE –**

**Article 1**

Délégation de signature est accordée à Madame Valérie SAINT-GIORGIO, Responsable Administrative du Centre de Zootechnie, pour la gestion administrative du Centre de Zootechnie, à l'exception des contrats et conventions. Toutefois, délégation de signature lui est accordée pour les marchés passés en procédure adaptée ou en procédure librement définie par le pouvoir adjudicateur d'un montant inférieur à 25 000 € HT par ensemble homogène ainsi que pour les conventions de stage des étudiants.

**Article 2**

Délégation de signature est accordée à Madame Valérie SAINT-GIORGIO pour l'exécution du budget propre du Centre de Zootechnie sur l'ensemble des services opérationnels qui lui sont rattachés. Cette délégation est accordée pour les engagements financiers inférieurs ou égaux à 4 000 € HT.

**Article 3**

La perte des fonctions pour lesquelles la délégation a été attribuée met fin à la délégation dont bénéficiait l'intéressé. Les autres délégataires en conservent le bénéfice. Les dispositions du présent arrêté prendront fin, au plus tard, en même temps que le mandat du délégué. Elles abrogent et remplacent tout acte précédent ayant le même objet.

**Article 4**

La bénéficiaire de la présente délégation ne peut subdéléguer sa signature.

**Article 5**

Le Directeur Général des Services de l'Université de Bourgogne et la Responsable Administrative du centre de Zootechnie sont chargés de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié sur le site internet de l'université et transmis au Recteur de région académique, Chancelier de l'Université de Bourgogne.

**Copies :**

Mme Valérie SAINT-GIORGIO, Responsable Administrative  
du Centre de Zootechnie  
Mme Christine TOURNAY-DUPONT, Responsable  
Administrative de l'UFR des Sciences de santé  
Mme Colette SCHMITT, Directrice du pôle Recherche  
Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI)  
Pôle RH (BIATOSS - SPE)  
Agence comptable  
Pôle Finances  
Rectorat  
Publication sur le site internet de l'université de Bourgogne

Dijon, le 9 mars 2020

Le Président de l'Université de Bourgogne,



Vincent THOMAS